



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Adoption imminente du

Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Une grève de la faim de 24 heures pour protester contre une loi qui ne couvre pas les besoins à l'aide sociale

Québec, le 13 juin 2005 – Pour protester devant l'adoption imminente du *Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, la porte-parole ainsi que des membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté ont entrepris une grève de la faim de 24 heures aujourd'hui lundi le 13 juin 2005. Une délégation se rendra sur place à l'Assemblée nationale pour assister aux travaux de l'Assemblée et marquer son objection par sa présence. Elle sera également accompagnée de personnes qui ne peuvent jeûner parce que leur santé est trop détériorée par les conditions difficiles vécues à l'aide sociale. D'autres font ce jeûne en poursuivant leurs activités dans leur milieu de travail et d'implication habituel.

L'objectif de cette action d'objection et de protestation est de souligner aux parlementaires la grave responsabilité qu'ils et elles vont prendre en votant une loi sur l'aide sociale qui ne garantit même pas le droit à la couverture de leurs besoins dans la dignité aux personnes qui n'ont pas d'autres ressources suffisantes pour survivre. Cette protection était nommément inscrite dans la première loi sur l'aide sociale en 1969. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* mentionne la nécessité de le faire.

Même amendé, le projet de loi 57 n'est pas la loi qu'il faut pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale. Les amendements ne réparent pas trois défauts majeurs qui touchent à la structure même du projet de loi.

- L'aide financière prévue n'assure pas la couverture des besoins sur une base de droits.
- Les programmes institués accentuent la catégorisation discriminatoire des personnes selon un critère d'aptitude au travail.
- Le projet de loi ne conforme pas la loi sur l'aide sociale au minimum requis par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

En plus le projet de loi continue d'ouvrir la porte à des formes de sécurité du revenu privée et il accroît substantiellement les pouvoirs discrétionnaires du ministre responsable.

En suite de la présente journée de jeûne, et toujours pour continuer de marquer l'objection, le Collectif maintiendra cette semaine une présence en continu aux travaux de l'Assemblée nationale tant que ce projet de loi restera au menu législatif. La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a terminé l'étude détaillée de ce projet de loi vendredi dernier le 10 juin 2005. Sa mise aux voix à l'Assemblée nationale est donc imminente.

- 30 -

Pour informations : Richard Fecteau, pour le Collectif, au (418) 254-7238.

